

REUNION DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de MARS, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer rural – sous la présidence de M. André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 26 MARS 2026

Présents : M. André Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, Mme Christelle LAULAN, M. Joël CAZEMAJOU, Mme Chantal DANEY, Monsieur Pascal MAROT, Mme Marion BIRAC, M. Thierry BREAUDEAU, M. Stéphane COZ, Mme Cindy GALLAND, M. Frédéric GARCIA, M. David LECOUFLE, Mme LOIZELET Fabienne, Mme Dominique MAURIN, Mme Colette MONTION

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Vente du local du cercle
- Vente du salon de coiffure
- Désignation des délégués dans les syndicats et organismes extérieurs
- Désignation des membres des commissions communales
- Informations et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026

Monsieur Coz demande à ce que soit rajoutée sa question sur le conseil communautaire ainsi que la réponse de Monsieur Guillomon.

Le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026 sera modifié et approuvé au prochain conseil municipal.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal

➤ **DECISION N°15/2026**

Devis pour transport d'élèves

Décision prise par le Maire le 23 mars 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par ASTT pour le transport d'élèves vers le cinéma de Bazas le 26 mai.

Montant du devis : 145 € TTC

➤ **DECISION N°16/2026**

Devis pour transport d'élèves

Décision prise par le Maire le 23 mars 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par ASTT pour le transport d'élèves vers le cinéma de Bazas le 28 avril.

Montant du devis : 145 € TTC

➤ **DECISION N°17/2026**

Devis pour du mobilier de classe

Décision prise par le Maire le 23 mars 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la société Maura pour des étagères et meuble de rangement.

Montant du devis : 3 210 € TTC

➤ **DECISION N°18/2026**

Devis pour déplacement de 2 coffrets électriques

Décision prise par le Maire le 23 mars 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la régie d'électricité du Sud de la Réole pour déplacer 2 coffret électriques au 43 rue d'Albret.

Montant du devis : 2135.94 € TTC

➤ **DECISION N°19/2026**

Devis pour des kits conseil municipal des jeunes

Décision prise par le Maire le 27 mars 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la société Manufacture des drapeaux unic pour 10 kits conseil municipal des jeunes.

Montant du devis : 277,66 € TTC

D26.03.015 : Vente du local du restaurant « le Cercle »

Monsieur le Maire rappelle que par courrier Monsieur CROUZET Jérôme, gérant du Cercle avait demandé la possibilité d'acheter le local à la commune au prix de 120 000 euros. Monsieur le Maire présente l'estimation effectuée à la demande de la commune par une agence immobilière.

Les locaux sis au 23-25 rue d'Albret à Aillas représentent 152 m2 de commerce, 77 m2 à l'étage et 27 m2 de salle de billard.

L'estimation propose deux fourchettes de prix :

- De 125 000 à 145 000 euros (méthode de revenu)
- De 135 000 à 170 000 euros (méthode comparative ajustée)

La convergence des deux approches conduit à retenir une valeur entre 135 000 et 155 000 euros.

Monsieur le Maire propose le prix de 155 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention :

- APPROUVE la vente par la commune de l'immeuble sis à ALLAS au 23-25 rue d'Albret – cadastré section AB N° 43, 44, 163, 42p d'une superficie de 8a 75ca à M. CROUZET Jérôme, pour un prix de 155 000 euros.
- AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente ainsi que tout document afférent à cette affaire.

D26.03.016 : Vente du local du salon de coiffure

Monsieur le Maire rappelle que par courrier Madame GALLY Muriel, gérante du salon de coiffure d'Aillas avait demandé la possibilité d'acheter à la commune le local où elle exerce. Monsieur le Maire présente l'estimation effectuée à la demande de la commune par une agence immobilière.

Les locaux sis au 11 rue d'Albret à Aillas représentent 23,30 m2 de commerce, 1,60 m2 de sanitaire.

Un règlement de copropriété sera nécessaire avec le garage, l'ancienne cantine et le salon de coiffure.

L'estimation propose deux fourchettes de prix :

- De 30 000 à 35 000 euros (méthode de revenu)
- De 27 000 à 37 000 euros (méthode comparative ajustée)

La convergence des deux approches conduit à retenir une valeur entre 31 000 et 34 000 euros.

Monsieur le Maire propose le prix de 32 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente par la commune de l'immeuble sis à ALLAS au 11 rue d'Albret – cadastré section AB N° 38 d'une superficie de 4a 68ca à Mme GALLY Muriel, pour un prix de 32 000 euros.
- AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente ainsi que tout document afférent à cette affaire.

D26.03.017 : Désignation des délégués de la commune au sein des différents syndicats et organismes

Délégués au Syndicat des eaux BASSANNE-DROPT-GARONNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable et d'Assainissement des bassins versants de la Bassanne, du Dropt et de la Garonne indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune d'Aillas auprès du SIAEPA Bassanne-Dropt-Garonne ;

DESIGNE les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
M. MAROT Pascal	M. GARCIA Frédéric
M. BREAUDEAU Thierry	M. COZ Stéphane

Désignation des Délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification Sud-Réole

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 2 délégués titulaires de la Commune pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole (*sis 2 rue des Chênes 33124 AILLAS*).

Après avoir procédé au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

- **M. BARNETT André Marc**
- **Mme MONTION Colette**

Délégués titulaires pour représenter la commune d'Aillas au Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole.

Désignation des Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins

Versants du Beuve et de la Bassanne

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune pour siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne.

Après avoir procédé au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

- **M. GUILLOMON François, délégué titulaire**
- **M. CAZEMAJOU Joël en délégué suppléant**

pour représenter la commune d'Aillas au Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne.

Désignation des Délégués au Syndicat Intercommunal de Transport de Corps

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 2 délégués titulaires de la Commune pour siéger au Syndicat Intercommunal de Transport de Corps.

Après avoir procédé au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

- **M. BARNETT André Marc**
- **M. CAZEMAJOU Joël**

Délégués titulaires pour représenter la commune d'Aillas au Comité du Syndicat Intercommunal de Transport de Corps.

Désignation des délégués de la commune au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Aillas a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde la/les compétence(s) « Eclairage Public » et « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) » tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner **M. BARNETT André Marc**.

Désignation des représentants de la commune d'AILLAS pour participer à l'Assemblée Générale annuelle de Gironde Ressources

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la commune d'Aillas au sein de Gironde Ressources.

Après avoir procédé au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

- **M. BARNETT André Marc, titulaire**

- **M. GUILLOMON François, suppléant**
pour représenter la commune d'Aillas à l'Assemblée Générale annuelle de Gironde Ressources.

Désignation des représentants de la commune d'AILLAS au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 1 délégué élu pour représenter la commune d'Aillas au sein du CNAS. Après avoir procédé au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

- **M. BARNETT André Marc, délégué élu**
pour représenter la commune d'Aillas au CNAS.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.**

D26.03.018 : Désignation des membres des commissions communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

M. le Maire propose d'instituer les commissions municipales suivantes et d'en élire les membres :

- 1- Finances
- 2- Voirie et chemins ruraux
- 3- Environnement, espace public et cimetière
- 4- Manifestations communales
- 5- Affaires scolaires (école, collège, lycée)
- 6- Journal municipal et communication
- 7- Patrimoine et bâtiments communaux
- 8- Affaires sociales et logement
- 9- Maison médicale

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer les 9 commissions ci-dessus énumérées et de procéder à l'élection des membres ci-dessous, le Maire étant président de droit de toutes les commissions :

1- Finances : Responsable de la commission François GUILLOMON
Christelle LAULAN, Joël CAZEMAJOU, Chantal DANÉY, Pascal MAROT, Thierry BREAUDEAU

2- Voirie et chemins ruraux : Responsable de la commission Joël CAZEMAJOU
Thierry BREAUDEAU, Stéphane COZ

3- Environnement, espace public et cimetière : Responsable de la commission Colette MONTION
Frédéric GARCIA, Thierry BREAUDEAU, Dominique MAURIN

4- Manifestations communales : Responsable de la commission Chantal DANÉY
Joël CAZEMAJOU, Cindy GALLAND, David LECOUFLE, Colette MONTION

5- Affaires scolaires (école, collège, lycée) : Responsable de la commission Stéphane COZ
Marion BIRAC, David LECOUFLE

6- **Journal municipal et communication** : Responsable de la commission Christelle LAULAN
Chantal DANEY, Thierry BREAUDEAU, Stéphane COZ, Dominique MAURIN, Colette MONTION

7- **Patrimoine et bâtiments communaux** : Responsable de la commission François GUILLOMON
Chantal DANEY, Thierry BREAUDEAU, Frédéric GARCIA, Fabienne LOIZELET, Dominique
MAURIN, Colette MONTION

8- **Affaires sociales et logement** : Responsable de la commission Cindy GALLAND
Stéphane COZ, Frédéric GARCIA, David LECOUFLE

9- **Maison médicale** : Responsable de la commission André Marc BARNETT
François GUILLOMON, Christelle LAULAN, Chantal DANEY, Marion BIRAC, Thierry BREAUDEAU,
Frédéric GARCIA, David LECOUFLE

Informations et questions diverses

M. Guillomon informe les conseillers municipaux de son travail en cours sur le budget 2026.

M. le Maire fait un point sur la situation concernant les travaux de géothermie : les discussions sont en cours sur le surcoût qui sera appliqué (l'avenant sera de 50% du montant du marché).

Mme Daney fait part de la demande de résiliation de la convention du logement au 23 rue d'Albret auprès des services de la DDTM : cela demande un passage en commission.

M. Cazemajou précise que le comice agricole se tiendra le 18 juillet 2026. Une réunion est prévue le 6 mai.

M. Coz signale que la chicane de la passerelle au lac est à réaménager.

Mme Montion dit que les cloches de l'église ne sonnent que le matin. M. le Maire répond que l'entreprise Pilon a été mandatée.

M. Breaudeau demande des informations concernant la toiture de Mme Royère. M. le Maire répond qu'une instruction est en cours et qu'elle devra se conformer aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Lecoufle se plaint concernant le ralentisseur du nouvel aménagement de bourg au sujet de sa hauteur. M. le Maire l'informe que le centre routier est venu se rendre compte et confirme que celui-ci est aux normes. Cette hauteur sera atténuée par la réfection de l'enrobé qui doit se faire prochainement par le centre routier départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33.

La secrétaire de séance,
Christelle LAULAN

Le Maire,
André Marc BARNETT

